

**Le concours Lombois des lycéens**  
**Règlement du concours**  
*Argumentation - Eloquence - Travail en équipe*

**Disciplines auxquelles le projet s'adresse : Histoire-géographie, Lettres, Philosophie, Sciences économiques et sociales Enseignement Droit et grands enjeux du monde contemporain, Enseignement moral et civique**

### **1. Présentation du projet global**

Il s'agit d'un concours itinérant à deux niveaux (lycéens, et étudiants encadrés par des doctorants) permettant d'initier les jeunes à la réflexion sur les valeurs, l'élaboration d'un argumentaire, l'art oratoire, le travail en équipe et la recherche juridique, S'y ajoute pour les doctorants une formation à l'animation d'une équipe et à l'évaluation.

Sont organisés conjointement un concours de plaidoirie de droit pénal international à destination d'étudiants du niveau master et un concours d'argumentation orale portant sur une question d'ordre philosophique, géopolitique ou sociologique à destination d'élèves de première ou de terminale. La question soumise à la discussion des lycéens est en lien avec le cas juridique soumis aux étudiants.

### **2. Périmètre géographique des deux concours**

Le concours de droit pénal international est organisé par l'Association Claude Lombois au sein des universités de Bordeaux, La Rochelle et Poitiers avec la participation des Facultés de droit de Limoges et de Pau. Une douzaine d'universités françaises ou étrangères francophones y participent chaque année.

Avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, les Académies de Bordeaux, Limoges et de Poitiers sont associées au projet à titre expérimental en 2020-2021 et pour l'année scolaire suivante. La finale sera organisée à La Rochelle en 2021 et Poitiers en 2022.

### **3. Présentation du concours des lycéens**

#### **3.1. Objectifs spécifiques**

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Établir des liens entre les lycéens et l'enseignement supérieur et notamment les facultés de droit

- Impliquer davantage le lycéen/la lycéenne, acteur principal dans leur apprentissage.
- Développer les compétences suivantes : raisonnement et argumentation ; force de persuasion, éloquence et prise de parole en public ; travail en équipe
- Préparer au grand oral de la classe de terminale.
- Favoriser le travail en équipe, tant pour les élèves que pour les enseignants.

### **3.2. Principe du concours.**

Des équipes, composées de trois élèves de première et/ou de terminale, s'affrontent sur une question d'ordre philosophique, géopolitique, sociologique (etc...). Lors de chaque confrontation, chaque équipe dispose d'un temps déterminé - 20 minutes - pour défendre soit la négative, soit la positive, selon le rôle qui lui a été assigné par tirage au sort.

Chaque équipe doit préparer les deux positions dans la perspective du premier tour. La position à défendre pourra varier, selon de nouveaux tirages au sort lors des étapes suivantes.

Elle est encadrée par une équipe d'enseignants, si ce n'est possible par un seul professeur.

### **3.3. Déroulement et financement du concours**

Le concours est ponctué de plusieurs étapes à organiser, selon le nombre et la localisation des lycées participants au niveau du département, de l'académie et de l'inter-académie.

**Pour l'année 2020-2021 année de l'extension du concours lycéen à l'académie de Limoges le nombre d'équipes engagées dans le concours sera de 8 pour l'académie de Poitiers, de 10 maximum pour celle de Bordeaux et de ... pour l'académie de Limoges par souci d'équité territoriale. Ces équipes s'affronteront lors de rencontres académiques éliminatoires puis lors de la finale inter-académique.**

**Les rencontres académiques** sont organisées dans les locaux d'une des universités implantées dans l'académie<sup>1</sup>. Le jury est composé d'un inspecteur d'académie Président, de deux enseignants-chercheurs en droit représentant les deux universités et d'un professionnel du droit. Dans la même journée les lycéens découvrent la faculté de droit et

---

<sup>1</sup> Pour l'académie de Bordeaux : Université de Bordeaux ou Université de Pau et des Pays de l'Adour. Pour l'académie de Poitiers : La Rochelle Université ou Université de Poitiers.

assistent si possible à un cours. Les frais de restauration sont pris en charge sur le budget du concours.

**La rencontre inter-académique** aura lieu à la Rochelle, le deuxième jour du concours étudiant (vendredi 26 février ) en fin d'après-midi et en public. Le jury sera composé de deux inspecteurs d'académie, d'un professionnel du droit et d'un enseignant-chercheur des facultés de droit Président. Les 9 lycéens finalistes et leurs deux accompagnants sont invités à rester le samedi matin à la finale du concours étudiant. Un enseignant-chercheur les accompagnera pour leur donner les explications nécessaires et debriefer avec eux et leurs accompagnants ce à quoi ils auront assisté. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement à La Rochelle sont pris en compte sur le budget du concours.

### **3.4. Résumé des prestations de l'Association Concours Claude Lombois et des universités**

- Organisation d'un concours lycéen en marge du concours étudiant.
- Délimitation d'un domaine d'étude proposé aux lycéens en lien avec le cas juridique rédigé pour les étudiants.
  
- Interventions d'enseignants-chercheurs membres de l'association se déplaçant au moins une fois dans chaque lycée participant et restant en contact direct avec les (ou le) professeurs concernés.
- Mise à disposition de salles pour les rencontres et académiques, organisation à cette occasion d'une découverte du cadre de vie universitaire et des méthodes d'enseignement.
- Frais de restauration des rencontres académiques.
- Participation aux jurys.
- Organisation de la finale du concours des lycéens intégrée le vendredi en fin d'après-midi dans le programme du concours des étudiants.
- Encadrement des lycéens assistant le samedi matin à la finale du concours des étudiants.
- Frais de déplacement et d'hébergement des 9 lycéens et de leurs accompagnants pour ces deux jours.

**Il est à noter que les phases de finale académique et inter académiques ne concernent que les 3 élèves représentant l'établissement et leurs deux accompagnateurs. L'accueil de classe entière ne peut être envisagé** en période Covid. Concernant la phase académique, selon les possibilités d'accueil et les conditions sanitaires en vigueur lors de son déroulement, les organisateurs se laissent la possibilité d'accueillir une petite délégation représentative de

l'établissement, en complément des 3 élèves, les organisateurs échangeront en ce cas avec les établissements inscrits.

**Il est à noter également que le déplacement de l'équipe représentant l'établissement et ses deux accompagnateurs pour la finale académique (qui se tiendra pour 2020/2021 à la faculté de droit de Poitiers) est à la charge de l'établissement.**

#### 4. Cas distribué aux lycéens

##### **La justice doit-elle être totalement indépendante du pouvoir politique ?**

L'évolution des systèmes judiciaires de la Hongrie et la Pologne inquiète les instances européennes depuis plusieurs années. Sont notamment en cause l'indépendance de la justice et le risque de corruption des juges. Ces derniers temps, les inquiétudes se sont intensifiées comme en attestent plusieurs actes des deux institutions européennes.

Un rapport du Conseil de l'Europe du 21 mai 2019 relatif à la Hongrie constate la dégradation de l'indépendance de la justice en raison d'une succession de réformes depuis 2010. Sont notamment pointés du doigt les rapports étroits existant entre le monde politique et le système judiciaire. Plus précisément ce document dénonce la nomination des juges par le Parlement et par le pouvoir exécutif.

Le 29 avril dernier, la Commission européenne (institution de l'Union européenne) a adressé à la Pologne une mise en demeure (la quatrième) concernant la nouvelle loi sur le système judiciaire du 20 décembre 2019. Cette mise en demeure regrette, entre autres, qu'un juge puisse être sanctionné disciplinairement en raison du contenu d'un de ses jugements ou des critiques qu'il pourrait formuler à l'encontre des lois ou du pouvoir en place.

Pour l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, l'Etat de droit et la démocratie en sont gravement affectés.

La justice doit-elle être totalement indépendante dans une démocratie ?

#### 4.2. Calendrier (indicatif)

**18 septembre 2020** : ouverture des inscriptions et communication de la thématique, envoi du règlement.

**05 octobre 2020** : clôture des inscriptions

- **Octobre- Novembre- décembre** : intervention auprès des lycéens
- **Fin décembre / début janvier** : sélection interne aux lycées pour déterminer l'équipe de trois élèves qui représentera l'établissement.
- **Rencontres académiques : Pour Poitiers** le 28 janvier, à l'université de Poitiers
- **25-27 Février 2021** : Finale à La Rochelle

## CONTACTS

Académie de Bordeaux : Aurélie Dongeux ([Aurelie.Dongeux@ac-bordeaux.fr](mailto:Aurelie.Dongeux@ac-bordeaux.fr))

Académie de Poitiers : Brigitte Esteve-Bellebeau ([brigitte.esteve-bellebeau@ac-poitiers.fr](mailto:brigitte.esteve-bellebeau@ac-poitiers.fr))

Académie de Limoges : Franck.Luchez ( [franck.luchez@ac-limoges.fr](mailto:franck.luchez@ac-limoges.fr))

Université de Bordeaux : Thomas Herran ([thomas.herran@u-bordeaux.fr](mailto:thomas.herran@u-bordeaux.fr))

Université de La Rochelle : Catherine Marie ([catherine.marie@univ-lr.fr](mailto:catherine.marie@univ-lr.fr))

Université de Poitiers : Bernadette Aubert ([bernadette.aubert@univ-poitiers.fr](mailto:bernadette.aubert@univ-poitiers.fr)); Michel massé ([michel.masse@univ-poitiers.fr](mailto:michel.masse@univ-poitiers.fr))

Université de Pau : Nicolas Bareit ([nbareit@yahoo.fr](mailto:nbareit@yahoo.fr))

Université de Limoges : Baptiste Nicaud ([baptiste.nicaud@mail.com](mailto:baptiste.nicaud@mail.com))